



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Etablissements: Alpes-Maritimes

Question écrite n° 37606

Texte de la question

M Jean-Hugues Colonna appelle l'attention de M le ministre de l'éducation nationale sur les « sections sports-etudes » des établissements scolaires du 1er degré et notamment celle du collège Jean-Franco de Saint-Etienne-de-Tinée (Alpes-Maritimes), qui serait menacée de fermeture dans un proche avenir. Il lui signale que la commission interministerielle qui s'est réunie le 14 mars 1985 avait décidé la transformation de la « section sports-etudes promotionnelle probatoire » en « section sports-etudes interregionale » compte tenu de son rayonnement. Il attire son attention sur le fait que c'est tout le projet de l'établissement qui est en jeu, voire la survie même du collège, avec la fermeture éventuelle de cette section qui constitue pour de nombreux jeunes sportifs des Alpes du Sud une réelle chance de réussir une carrière sportive dans le ski alpin de haut niveau. Il lui demande donc de lui confirmer que la survie et le développement de la section « sports-etudes » du collège Jean-Franco de Saint-Etienne-de-Tinée ne seront pas prochainement mis en cause.

Données clés

Auteur : [M. Colonna Jean-Hugues](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37606

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale, de la recherche et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 957